COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maromme, le 10 juin 2021

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE
UN CHEQUIER POUR RELANCER L'ACTIVITÉ



La commune a entériné la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel à destination du monde associatif. 57 000 € ont ainsi été alloués à un projet de relance pour le moins original, soutenu par la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 17 000 €. Explication.

À Maromme, comme partout en France, les associations ont été lourdement touchées par l'épidémie de COVID-19. Il est vrai que ces acteurs de la vie sportive, sociale et culturelle n'ont pas été épargnés par la situation actuelle, entre cessation d'activité, perte d'adhérents, difficultés financières et démobilisation d'une partie de leurs bénévoles.

En parallèle, la jeunesse du pays - victime silencieuse de la crise sanitaire - a également eu à souffrir des conséquences du virus. Privés d'école, de camarades, de loisirs et de jeux extérieurs, les enfants de la commune se sont retrouvés dans l'incapacité de pouvoir bâtir les liens sociaux si importants à leur âge. Assignés à domicile, dans des conditions inédites, souvent difficiles et parfois même violentes, nombreux sont ceux qui ont mal vécu cette sédentarité forcée, avec, à terme, un risque pour leur santé physique et mentale.

La Municipalité, déterminée à renforcer les solidarités et à soutenir sans distinction ceux qui font sa force et sa vitalité, a donc décidé de mettre en place un dispositif inédit à l'approche de l'été. Un chéquier - composé de quatre coupons d'une valeur unitaire de 10 euros - va ainsi être envoyé à tous les jeunes Marommais, scolarisés de la maternelle au collège. Ces coupons seront utilisables auprès de l'ensemble des associations situées sur le territoire de la commune - avec la possibilité de les diviser entre plusieurs structures - et serviront à financer les inscriptions dans les diverses organisations sportives ou socio-culturelles.

.../...

Ce procédé s'inscrit dans le cadre d'une politique publique volontariste de la commune - qui a déjà reçu par deux fois le label « Ville active et sportive » - mêlant dispositifs incitatifs à destination des habitants et accompagnement du tissu associatif. Véritable système vertueux, il permet à la fois de soutenir financièrement ceux qui ont été confrontés aux répercussions économiques de la pandémie, tout en participant à la reconstruction du lien social.

Les associations marommaises véhiculent depuis toujours des valeurs de citoyenneté, de convivialité et de solidarité, chères à notre commune. Par leurs activités, elles sont un vecteur essentiel d'éducation populaire et de cohésion sociale. Plus important encore, elles permettent l'épanouissement des marommais à chaque étape de leur existence et contribuent au dynamisme de la vie locale. C'est justement ce dont ont besoin aujourd'hui la Ville et ses plus jeunes concitoyens.

En effet, le second semestre 2021 devrait - nous l'espérons tous - progressivement voir le retour à une vie plus « normale ». Il est donc primordial de redonner à chacun l'opportunité de s'investir, de s'exprimer, de se divertir et de se cultiver.

Maxime Morlaine

Directeur de cabinet
Mail : maxime.morlaine@ville-maromme.fr
Tél. : 02 32 82 22 88 / 06 49 40 99 78